

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du <b>Conseil Municipal</b> de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre <b>23086</b></p>
---	--	---

**SEANCE du : 22 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 22 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 16 mai 2023.

### ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Anita BRIFFE	Pascale FERCHAUD	Jean-François MORIN
Philippe BARON	Pierre BUREAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Arnaud PRINTEMPS
Bérandère BAZANTAY	Sandra CAILTON	Constance MACKOW	Anne ROUX
Bruno BODIN	Yannick CHARRIER	Emmanuelle MENARD	Marinette TALLIER
Hélène BROSSEAU	Bruno COTHOUIS	Jean-François MOREAU	Rodolph THIBAUDEAU
Florence BAZZOLI	Sandrine DELUGEAU	Nathalie MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX

### POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Etienne HUCAULT – pouvoir à Arnaud PRINTEMPS	Alain ROBIN – pouvoir à Jean-François MOREAU	Pascal GABILY – pouvoir à Pierre BUREAU
Philippe ROBIN – pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX	Stéphanie FILLON – pouvoir à Emmanuelle MENARD	Marie JARRY – pouvoir à Yannick CHARRIER
Thierry BAUDOIN – pouvoir à Bruno COTHOUIS	Pierre MORIN – pouvoir à Florence BAZZOLI	Jamel CHENIOUR

**Secrétaire de séance :** Pierre BUREAU, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

**Assistaient également :** Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services  
Yoan FONTENEAU – Directeur des services techniques



## Convention relative à l'utilisation et à l'animation du Centre de Tennis Régional Nord Aquitaine situé à Bressuire

### Convention tripartite entre l'Agglo 2B, La Ville et le Club de Tennis

La présente convention a pour objet de fixer les conditions d'utilisation et d'animation du Centre de Tennis Régional Nord-Aquitaine et de préciser les créneaux prévisionnels qui seront réservés aux utilisateurs et les créneaux en accès libre.

L'utilisation du Centre de Tennis Régional Nord-Aquitaine est définie selon un planning prévisionnel annexé à la convention. Les horaires indiqués correspondent à l'arrivée et au départ du site des utilisateurs.

Le projet de convention fixe les rapports entre la Ville, l'Agglo2B et l'association Tennis Club Bressuirais, le cadre d'animation du Centre de Tennis Régional Nord-Aquitaine, les moyens mis à disposition par la commune et l'Agglo2B à l'utilisateur principal ainsi que les obligations réciproques des parties.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :**

- **D'APPROUVER** la convention et toutes actions nécessaires à sa mise en œuvre.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Pierre BUREAU



Le Maire,

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20230525-DG\_DEL\_2023\_086-DE  
Date de télétransmission : 25/05/2023  
Date de réception préfecture : 25/05/2023